

Référence : C.N.289.2018.TREATIES-XXI.9 (Notification dépositaire)

PROTOCOLE SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DE L'AUTORITÉ  
INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

KINGSTON, 27 MARS 1998

ROUMANIE : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 14 juin 2018.

Le Protocole entrera en vigueur pour la Roumanie le 14 juillet 2018 conformément aux dispositions du paragraphe 2 de son article 18 qui se lit :

« Pour chaque membre de l'Autorité qui le ratifiera, l'approuvera, l'acceptera ou y adhérera après le dépôt du dixième instrument de ratification, d'approbation, d'acceptation ou d'adhésion, le présent Protocole entrera en vigueur le trentième jour suivant la date de dépôt de l'instrument de ratification, d'approbation, d'acceptation ou d'adhésion. »

Le 14 juin 2018

